

PIENNES
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

N° 67/2026

Le Maire de PIENNES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. LEMAIRE Alain	1

Total promouvables : 1

Nombre d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombre d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à PIENNES, le 11 mai 2026.

Le Maire,
Matthieu CALVO



PIENNES
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

N° 112/2026

Le Maire de PIENNES

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme REZZONICO Vicky	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à PIENNES, le 16 juin 2026.

Le Maire,

Matthieu CALVO

